

RAPPORT 2020

DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



VOS BIODÉCHETS
NOURRISSENT

—  —
La terre

transition⁺
énergétique
et écologique



clermont
auvergne
métropole

AVANT-PROPOS

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce document est présenté dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante.

Regroupant un ensemble d'indicateurs techniques et financiers, ce rapport vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité.

Les ratios par habitant prennent pour référence la population municipale, conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

LES FAITS MARQUANTS DE 2020

La pandémie de covid 19 a fortement impacté la gestion des déchets. Des adaptations ont été mises en œuvre pour assurer la continuité de service :

- mise en place de protocoles sanitaires (distribution de masques, produits désinfectants pour les camions, bornes de solution hydro-alcoolique, cloison entre les bureaux partagés, rotation des temps de pause pour limiter le nombre de personnes présent en même temps)
- développement du télétravail pour les agents administratifs
- réadaptation des tournées de collecte en mono-ripage (un agent de collecte) pour faire face aux absences d'agents (pour maladie, cas contacts ou à risques)
- adaptation du fonctionnement des déchetteries : fermeture pendant le confinement, accès sur rendez-vous de juin à septembre, sans rendez-vous du lundi au samedi (fermeture le dimanche)

Par ailleurs, les élections municipales ayant été décalées, le nouvel exécutif de la Métropole a été installé le 10 juillet 2020.

SOMMAIRE

8

LA COLLECTE
des déchets

18

LE TRAITEMENT
des déchets

24

LA PRÉVENTION
des déchets

32

LA COMMUNICATION
et les animations

38

LE COÛT
du service

42

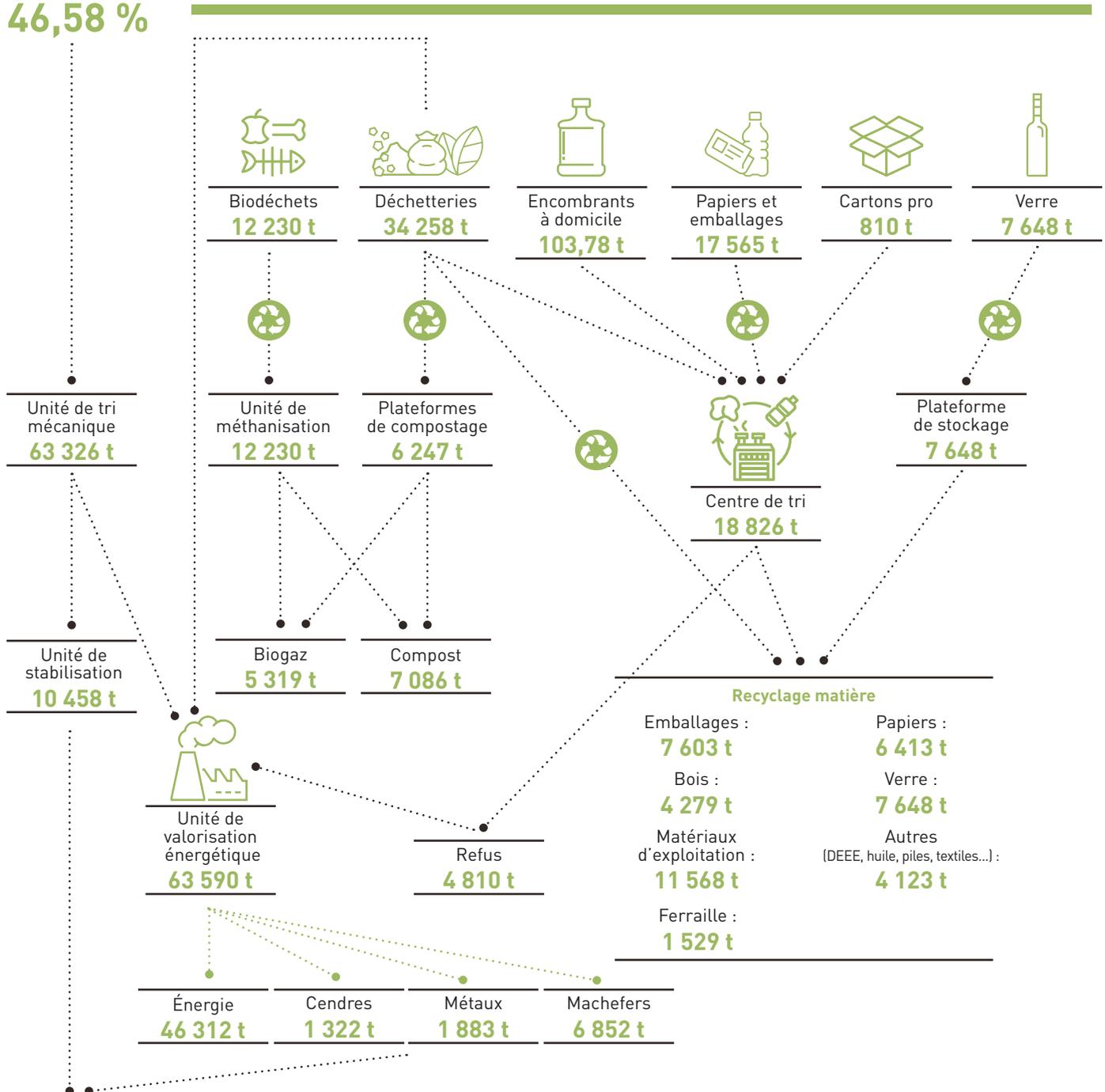
**LES CHIFFRES
CLÉS**

VISION D'ENSEMBLE DES COLLECTES



COLLECTE DES DÉCHETS NON RECYCLABLES
63 326 t
46,58 %

COLLECTES SÉPARÉES
72 615 t
55,80 %



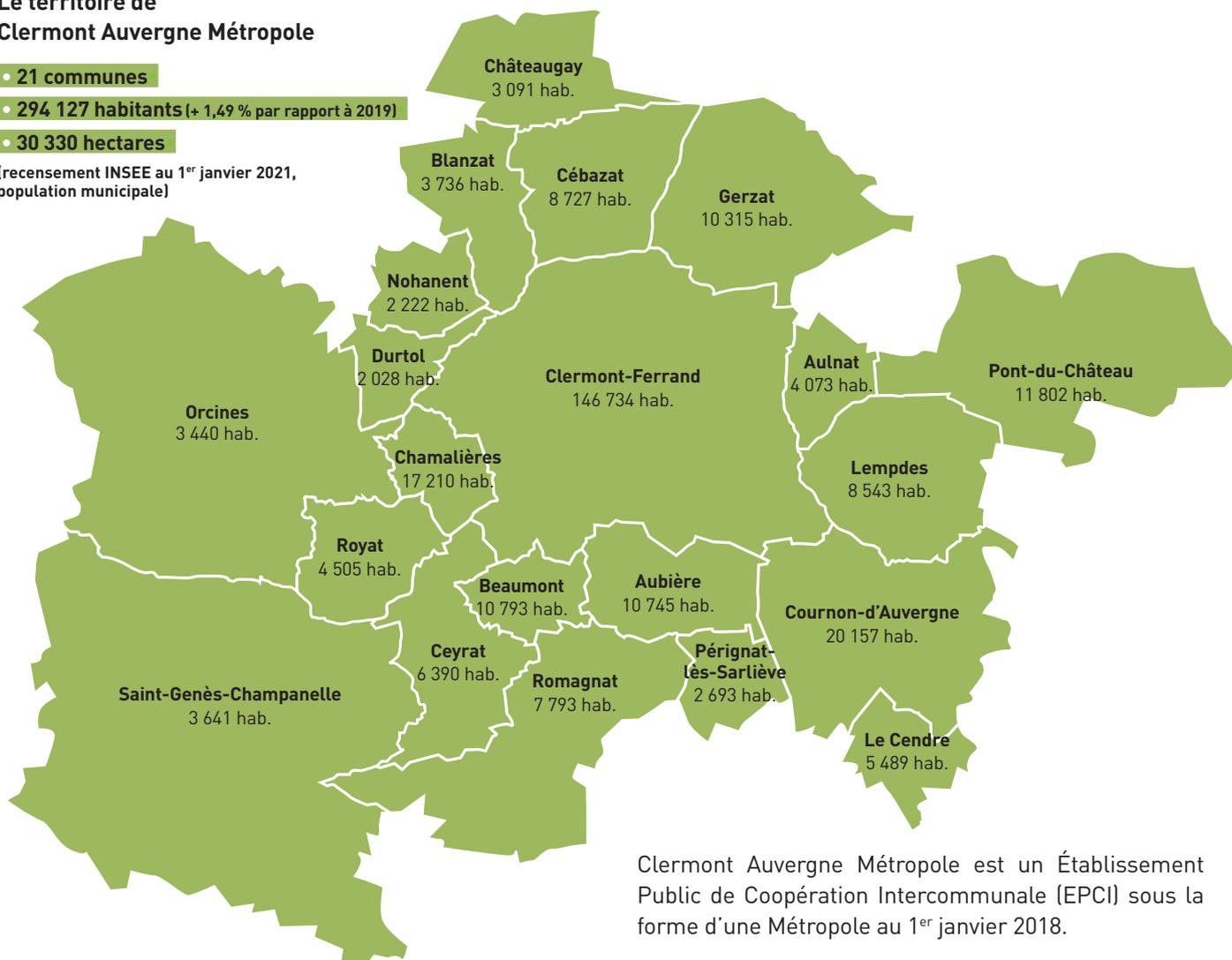
Enfouissement
13 486 t

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

Le territoire de Clermont Auvergne Métropole

- 21 communes
- 294 127 habitants (+ 1,49 % par rapport à 2019)
- 30 330 hectares

(recensement INSEE au 1^{er} janvier 2021, population municipale)



Clermont Auvergne Métropole est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sous la forme d'une Métropole au 1^{er} janvier 2018.

LES SERVICES MIS EN ŒUVRE

Clermont Auvergne Métropole collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Selon les communes et parfois le type de collecte, elle assure cette mission soit en régie, c'est-à-dire par ses propres moyens, soit en la confiant à des entreprises, dans le cadre de marchés publics.

7 collectes différentes sont proposées :

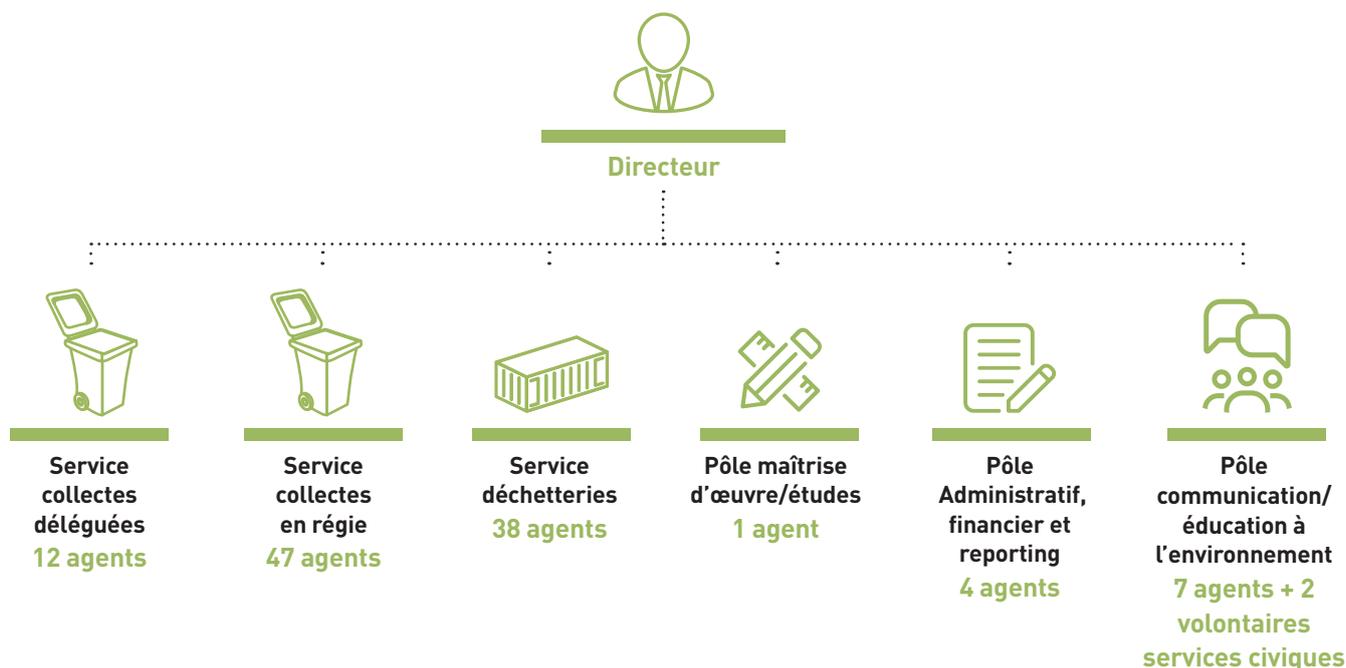
- la collecte des déchets non recyclables en porte-à-porte,
- la collecte des papiers et emballages en porte-à-porte,
- la collecte des cartons des professionnels en porte-à-porte,
- la collecte des biodéchets porte-à-porte,
- la collecte sélective en apport volontaire (papiers-cartons, bouteilles plastiques, verre),
- la collecte en déchetterie,
- la collecte des encombrants à domicile.

En plus de ces collectes, Clermont Auvergne Métropole propose gratuitement des composteurs.

La compétence traitement des déchets a été transférée en 2014 au VALTOM, syndicat assurant l'élimination et la valorisation des déchets ménagers sur l'ensemble du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

LES MOYENS HUMAINS

En 2020, la Direction Gestion des Déchets de Clermont Auvergne Métropole comptait **110 agents** titulaires et **2 volontaires** services civiques.



LA POLITIQUE DÉCHETS DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

La politique de gestion des déchets de Clermont Auvergne Métropole s'appuie sur 3 axes :

AXE N° 1

Le développement de la valorisation matière
et par conséquent celui des collectes sélectives (papiers, emballages, verre, cartons, biodéchets, mobiliers, déchets électriques...)



AXE N° 2

La modernisation des déchetteries
qui a pour objectif d'inciter les habitants à fréquenter ces lieux. Ils doivent être accueillants, pratiques et adaptés aux usagers. Un plan de modernisation est en cours de réalisation, avec des réhabilitations globales ou des réaménagements



AXE N°3

La maîtrise des coûts
ces objectifs devant être atteints avec une évolution mesurée de la fiscalité en optimisant les moyens sous toutes leurs formes.



LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

COMMUNE	COLLECTES EN PORTE-À-PORTE	COLLECTE DES ENCOMBRANTS À DOMICILE	COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE		MAINTENANCE DES BACS
			VERRE	PAPIER/PLASTIQUE	
Aubière	▲	▲	▲	▲	▲
Aulnat	◇	◇	◇	◇	◇
Beaumont	▲	▲	▲	▲	▲
Blanzat	▲	▲	▲	▲	▲
Cébazat	▲	▲	▲	▲	▲
Ceyrat	▲	▲	▲	▲	▲
Chamalières	▲	▲	▲	▲	▲
Châteaugay	▲	▲	▲	▲	▲
Clermont-Ferrand	▲	▲	▲	▲	▲
Cournon-d'Auvergne	◇	◇	◇	◇	◇
Durtol	▲	▲	▲	▲	▲
Gerzat	▲	▲	◇*	▲	▲
Le Cendre	◇	◇	◇	◇	◇
Lempdes	◇	◇	◇	◇	◇
Nohanent	▲	▲	▲	▲	▲
Orcines	◇	◇	◇*	◇	◇
Pérignat-lès-Sarliève	◇	◇	◇	◇	◇
Pont-du-Château	◇	◇	◇	◇	◇
Romagnat	▲	▲	▲	▲	▲
Royat	▲	▲	▲	▲	▲
Saint-Genès-Champanelle	◇	◇	◇*	◇	◇

▲ prestation déléguée

◇ prestation en régie

* prestation assurée en régie depuis l'automne 2020

NATURE DU SERVICE DÉLÉGUÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ	DATE DE DÉBUT DE CONTRAT	DATE DE FIN DE CONTRAT
Marchés de services liés aux collectes et aux déchetteries			
Collecte des déchets ménagers et assimilés (déchet non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) pour la Ville de Clermont-Ferrand	VÉOLIA	01/01/2016	31/12/2021
Collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés (déchet non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) sur les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole	VÉOLIA	30/10/2018	30/10/2021
Collecte du verre	ÉCHALIER	01/01/2019	31/12/2022
Maintenance, gestion et fourniture des bacs roulants sur Clermont-Ferrand	SULO	26/05/2020	25/05/2022
Maintenance, gestion et fourniture des bacs roulants sur les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole	SULO	15/04/2018	14/04/2022
Lavage et désinfection des bacs roulants	VÉOLIA	27/02/2018	26/02/2022
Lavage et désinfection intérieur/extérieur et maintenance préventive des conteneurs	ANCO	27/02/2018	26/02/2022
Lavage extérieur des conteneurs d'apport volontaire	SULO	28/02/2018	27/02/2022
Mise à disposition de contenants et évacuation des déchets des déchetteries	VÉOLIA/ ÉCHALIER	01/04/2018	31/03/2022
Accompagnement à la relance du marché de collecte pour la Ville de Clermont-Ferrand	EODD	21/12/2020	En cours
Collecte des encombrants	SUEZ-ENVIE	15/11/2019	14/11/2023
Marchés de fournitures liées aux collectes			
Fourniture de conteneurs semi-enterrés et enterrés	UGAP	/	/
Fourniture des bacs roulants (déchet non recyclables, papiers et emballages) sur les communes en régie	CITEC	28/08/2017	27/08/2021
Fourniture des bacs roulants (biodéchets) sur les communes en régie	SULO	23/08/2017	22/08/2021
Fourniture de colonnes aériennes en plastique (verre, corps creux et corps plats)	UGAP	/	/
Fourniture de colonnes aériennes en métal (verre, déchets non recyclables, papiers et emballages)	COLLECTAL	11/04/2018	10/04/2022
Travaux aménagement d'un espace pour les biodéchets – lot 1 Gros Oeuvre	LC METHODE	05/10/2020	En cours
Travaux aménagement d'un espace pour les biodéchets – lot 2 Fondation	FRANKI FONDATION	05/10/2020	En cours
Travaux aménagement d'un espace pour les biodéchets – lot 3 Charpente	ATELIER FL	05/10/2020	En cours
Travaux aménagement d'un espace pour les biodéchets – lot 4 Couverture métallique	SUCHEYRE BERNANRD	10/11/2020	En cours
Travaux aménagement d'un espace pour les biodéchets – lot 5 Bardage agencement extérieur	SUCHEYRE BERNANR	02/10/2020	En cours
Travaux aménagement d'un espace pour les biodéchets – lot 6 Menuiserie extérieure	GS2A	02/10/2020	En cours
Travaux aménagement d'un espace pour les biodéchets – lot 7 Finitions	FREDERIC DUMAS	05/10/2020	En cours
Travaux aménagement d'un espace pour les biodéchets – lot 8 Plomberie	SCOL ÉLECTRICITE GENERALE	02/10/2020	En cours
Travaux aménagement d'un espace pour les biodéchets – lot 9 Électricité chauffage	SAEC	02/10/2020	En cours
Travaux aménagement d'un espace pour les biodéchets – lot 10 Espaces verts	JD PAYSAGES	29/06/2020	En cours
Marchés de travaux liés aux collectes			
Travaux de mise en place et d'implantation de mobilier urbain liés à la collecte des déchets ménagers	RENON	09/03/2020	En cours
Marchés de travaux liés aux déchetteries			
Consultation Maîtrise d'œuvre « Aménagement pour la réduction des nuisances sonores sur la déchetterie Romagnat »	SAFEGE	08/03/2020	En cours
Maîtrise d'œuvre « Construction de la déchetterie à Gerzat »	CABINET MERLIN/ INTERSITE	08/10/2018	En cours

LA COLLECTE des déchets

LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

PRÉSENTATION

Clermont Auvergne Métropole assure 4 collectes en porte-à-porte :



la collecte des déchets non recyclables (bac à couvercle noir)

sacs, films
et objets divers
en plastique



la collecte des papiers et emballages (bac à couvercle jaune)

journaux, magazines,
publicités, cartons,
bouteilles et flacons en
plastique,
briques alimentaires,
emballages en métal, pots
et barquettes en plastique



la collecte des cartons des professionnels (bac à couvercle bleu)

cartons



la collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau)

déchets de préparations
de repas, restes
alimentaires, papiers
souillés, déchets verts
en petite quantité.
(les logements ne bénéficiant pas de cette collecte peuvent déposer ces déchets dans le bac des déchets non recyclables.)

MODALITÉS

Les usagers disposent de bacs à couvercle noir pour déposer leurs déchets non recyclables, des bacs à couvercle jaune pour leurs papiers et emballages, et des bacs à couvercle vert d'eau pour leurs biodéchets (zones pavillonnaires et gros producteurs).

Des composteurs sont également proposés aux ménages : composteur individuel de jardin, composteur partagé de centre-bourg, composteur de pied d'immeuble.

Certains secteurs de la métropole bénéficient d'une collecte spécifique pour les cartons des professionnels (entreprises, commerces). Ces derniers disposent d'un bac à couvercle bleu pour cette collecte.

Le nombre et la taille des bacs sont déterminés par le nombre d'habitants et le type d'activités.

À noter qu'une désinfection des bacs déchets non recyclables et biodéchets est assurée chaque année.

Lorsque les logements ne disposent pas de place suffisante pour stocker des bacs, les résidents reçoivent des sacs (noirs pour les déchets non recyclables et jaunes pour les papiers et emballages).

Les bacs et les sacs sont présentés sur le domaine public uniquement pour la collecte. Dans certains cas, les habitants déposent leurs déchets dans des conteneurs enterrés.

Les dotations en bacs et en sacs ont été fixées par la délibération du 20 juin 2003 :

- pour les ménages : nombre de personnes au foyer X 7 litres X nombre de jour de stockage = volume global
- pour les commerçants, artisans, entreprises, administrations : 360 litres X nombre de jour de stockage = volume global
- pour les restaurants et les métiers de bouche : 660 litres X nombre de jour de stockage = volume global

MODALITÉS

NOMBRE DE BACS EN PLACE	2019	2020	ÉVOLUTION
Bacs à couvercle noir (déchets non recyclables)	95 189	96 116	+ 0,97 %
Bacs à couvercle jaune (papiers et emballages)	82 146	83 240	+ 1,33 %
Bacs à couvercle vert d'eau (biodéchets)	47 012	47 522	+ 1,08 %
Bacs à couvercle bleus (cartons professionnels)	1 658	1 672	+ 0,84 %
Composteurs	1 158	1 721	+ 48,62%

FRÉQUENCES DE COLLECTES

• La collecte des déchets non recyclables

Il faut distinguer 4 cas : les secteurs bénéficiant de la collecte des biodéchets (zone FFOM), les zones ne bénéficiant pas de ce ramassage, le centre-ville de Clermont-Ferrand et les points bénéficiant de collectes spéciales déterminées en fonction des besoins.

SECTEUR	SAISON	FRÉQUENCE
Zone FFOM	Toute l'année	1 fois par semaine
Zone sans FFOM	Toute l'année	2 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine
Tournées spéciales Postes fixes	Toute l'année	+ de 3 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

• La collecte des papiers et emballages

SECTEUR	SAISON	FRÉQUENCE
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

• La collecte des biodéchets

SECTEUR	SAISON	FRÉQUENCE
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

• La collecte des cartons des professionnels

SECTEUR	SAISON	FRÉQUENCE
Zones industrielles	Toute l'année	1 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

Les collectes ne sont pas assurées les jours fériés sur les communes de la zone régie. Elles n'ont pas lieu le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre sur les communes de la zone déléguée.

• Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab)

MATÉRIAUX COLLECTÉS	2019	2020	ÉVOLUTION
Déchets non recyclables	64 389,08 t (222,17 kg/hab)	63 325,77 t (215,30 kg/hab)	- 1,65 % (- 3,09 %)
Papiers et emballages	18 718,98 t (64,59 kg/hab)	17 564,84 t (59,72 kg/hab)	- 6,17 % (- 7,54 %)
Biodéchets	9 762,44 t (33,68 kg/hab)	12 230,55 t (41,58 kg/hab)	+ 25,28 % (+ 23,45 %)
Cartons des professionnels	969,75 t (3,35 kg/hab)	810,13 t (2,75 kg/hab)	- 16,46 % (- 17,68 %)
TOTAL	93 840,24 t (323,79kg/hab)	93 931,29 t (319,36 kg/hab)	+ 0,10 % (- 1,37 %)

En 2020, la quantité totale de déchets collectés en porte-à-porte est stable par rapport à 2019 (+ 0,10%). Elle représente 93 931,29 tonnes, soit 319,36 kg par habitant en 2020 contre 323,79 kg en 2019.

Les collectes des déchets non recyclables (bac à couvercle noir), des papiers et emballages (bacs à couvercle jaune) et des cartons des professionnels connaissent des diminutions importantes (- 1,65 %, - 6,17 % et - 16,46%).

À l'inverse, la collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau) augmente fortement (+ 25,28%)

Ces évolutions s'expliquent principalement par l'organisation mise en œuvre par le gouvernement pour lutter contre la covid 19.

Du fait du confinement et du développement du télétravail, les usagers sont restés à leur domicile entraînant de fait, une diminution des quantités de déchets non recyclables collectés sur Clermont-Ferrand (berceau professionnel) ainsi qu'une augmentation sur les autres communes (plutôt résidentiel).

Ce phénomène peut également expliquer l'augmentation des tonnages de biodéchets, les ménages étant plus enclins à cuisiner à leur domicile et à trier leurs déchets organiques.

Toutefois, la fermeture provisoire des déchetteries et la limitation des accès sur rendez-vous a entraîné un détournement des déchets verts apportés habituellement en déchetterie vers la collecte des biodéchets.

La fermeture des commerces a engendré une baisse de la consommation, générant ainsi une diminution des quantités d'emballages et de papiers (journaux, magazines, publicités) triés par les ménages. Cette fermeture a également donné lieu à une baisse des quantités de cartons présentés par les professionnels.

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

PRÉSENTATION

5 types de points d'apports volontaires sont répartis sur les communes de Clermont Auvergne Métropole :

- pour les emballages en verre,
- pour les déchets non recyclables (en remplacement des bacs à couvercle noir),
- pour les papiers et emballages (en remplacement des bacs à couvercle jaune),
- pour les papiers et cartons (corps plats),
- pour les bouteilles en plastique (corps creux).

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc. Afin de favoriser une meilleure intégration sur l'espace public, notamment dans les centres-villes, la Métropole développe l'installation de colonnes enterrées.

Depuis 2016, sur certains ensembles d'habitats verticaux, les bacs à roulettes ont été remplacés par des colonnes : une colonne pour les déchets non recyclables et une colonne pour les papiers et emballages.

NOMBRE DE COLONNES EN PLACE	2019	2020	ÉVOLUTION
Colonnes à verre enterrées	81	105	+ 29,63%
Colonnes à verre aériennes	613	605	- 1,31%
Colonnes déchets non recyclables enterrées	26	41	+ 57,69%
Colonnes déchets non recyclables aériennes	202	220	+ 8,91%
Colonnes papiers/emballages enterrées	22	40	+ 81,82%
Colonnes papiers/emballages aériennes	206	247	+ 19,90%
Colonnes Papiers - cartons	34	31	- 8,82 %
Colonnes Bouteilles en plastique	26	26	/

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Les collectes sont réalisées du lundi au vendredi, entre 5 h et 23 h.

Progressivement, les conteneurs destinés aux papiers-cartons et bouteilles en plastique sont retirés et remplacés par des colonnes papiers et emballages.

QUANTITÉS COLLECTÉES

Les collectes des colonnes déchets non recyclables, papiers/emballages, papiers-cartons et bouteilles plastiques sont intégrées à la collecte en porte-à-porte.

MATÉRIAUX COLLECTÉS	2019	2020	ÉVOLUTION
Verre	7 544,94 t (26,03 kg/hab)	7 647,62 T (26 kg/hab)	+ 1,36 % (- 0,12 %)

La collecte du verre est stable par rapport à 2019. La quantité totale du verre générée par la consommation sur le territoire est estimée à 36,5 kg/hab. Avec 26 kg/hab, Clermont Auvergne Métropole capte plus de 71 % de ce gisement de verre.

LA COLLECTE EN DÉCHETTERIE

PRÉSENTATION

Clermont Auvergne Métropole compte 7 déchetteries sur l'ensemble de son territoire.



Par convention, les communes d'Aydat, Chanonat (pour moitié), Lussat, Malintrat, Mur-sur-Allier (Mezel, Dallet), Saint-Beauzire, Saint-Saturnin (pour moitié), Saulzet-le-Froid et Sayat ont également accès aux déchetteries, ce qui représente 14 204 habitants en 2020 (+ 1,03 % par rapport à 2019).

LIEU DE LA DÉCHETTERIE	HORAIRES D'OUVERTURE		
	PÉRIODES	JOURS	HEURES
Blanzat	Toute l'année	Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h00	Samedi et dimanche : de 9h à 19h
Gravanches (Clermont-Ferrand)			
Cournon-Lempdes			
Gerzat			
Pont-du-Château			
Romagnat			
Saint-Genès-Champanelle			

Pour faire face à la pandémie, des adaptations du fonctionnement des déchetteries ont été nécessaires : fermeture pendant le confinement (avril-mai), accès sur rendez-vous de juin à septembre, fermeture le dimanche.

CONDITIONS D'ACCÈS

Les 7 déchetteries sont accessibles sur présentation d'une carte aux gardiens. La demande de ce pass déchetterie est réalisée sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole.

- **Pour les particuliers** : gratuit jusqu'à 50 apports/an et au-delà, 10 €/apport.
 - **Pour les professionnels** : 48 € par dépôt.
 - **Pour les associations** : gratuit pour 50 apports/an pour les associations qui en font la demande auprès de Clermont Auvergne Métropole et qui sont agréées par celle-ci. Au-delà des 50 apports : 10 €/apport.
- L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 T et les apports sont limités à 2 m³ et à 2 voyages par jour.

FRÉQUENTATION (EN NOMBRE DE PASSAGES)

FRÉQUENTATION	2019						2020						ÉVOLUTION
	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	MAIRES	ASSOCIATIONS	SANS BADGE	TOTAL	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	MAIRES	ASSOCIATIONS	SANS BADGE	TOTAL	
Cournon - Lempdes	44 816	156	1	214	3 185	48 372	39 330	132	2	207	2 276	41 947	-13,28 %
Romagnat	84 006	247	97	383	6 732	91 465	32 196	63	22	146	1 800	34 227	-62,58 %
Gravanches (Clermont-Ferrand)	71 905	291	16	1 381	6 130	79 723	45 536	159	92	632	3 792	50 211	-37,02 %
Blanzat	56 715	198	2	173	5 201	62 289	40 334	91	6	114	3 019	43 564	-30,06 %
Gerzat	8 554	37	0	13	577	9 181	8 979	64	0	23	363	9 429	+2,70 %
St-Genès-Champanelle	20 081	56	8	67	2 130	22 342	18 368	51	3	48	1 326	19 796	-11,40 %
Pont-du-Château	36 321	86	0	65	4 122	40 594	24 494	37	0	34	2 006	26 571	-34,54 %
TOTAL	322 398	1 071	124	2 296	28 077	353 966	209 237	597	125	1 204	14 582	225 745	-36,22 %

En raison des adaptations du fonctionnement des déchetteries, ainsi que de la fermeture pour travaux de la déchetterie de Romagnat à partir de novembre, la fréquentation a fortement baissé de - 36,22 % par rapport à 2019.

QUANTITÉS COLLECTÉES (EN TONNES)

TYPE DE DÉCHETS	2 019	2 020	Évolution en %
Déchets valorisés	Déchets verts	8 201,27	6 246,76 - 23,83 %
	Matériaux d'exploitation	11 378,17	11 567,82 + 1,67 %
	Bois	5 719,20	4 279,13 - 25,18 %
	Ferrailles	2 014,50	1 527,04 - 24,20 %
	Carton	934,97	694,70 - 25,70 %
	Pneus	137,38	128,78 - 6,26 %
	Huile de vidange	65,16	56,88 - 12,71 %
	Batterie	0,00	3,88 + 100 %
	Lampes Néons	3,57	3,17 - 11,22 %
	Huile alimentaire	8,57	8,06 - 6,00 %
	Piles	12,36	10,70 - 13,44 %
	D.E.E.E. *	1 530,59	1 174,35 - 23,28 %
	<i>Gros électroménager hors froid</i>	494,23	356,84 - 27,80 %
	<i>Gros électroménager froid</i>	265,70	197,55 - 25,65 %
	<i>Écrans</i>	183,39	128,19 - 30,10 %
	<i>Petit appareil en mélange</i>	587,28	491,77 - 16,26 %
	Textile	386,19	195,30 - 49,43 %
	Polystyrène	36,90	15,66 - 57,56 %
	Plâtre	736,31	581,38 - 21,04 %
	Bouteilles de gaz petit volume	22,10	14,87 - 32,71 %
	Extincteurs petit volume	8,32	7,55 - 9,19 %
	Mobilier	1 511,94	1 735,92 + 14,81 %
	Déchets toxiques	124,66	100,94 - 19,03 %
Radiographie	1,74	1,41 - 18,79 %	
Sous-total	32 833,91	28 354,30	- 13,64 %
Déchets non valorisés	Encombrants	7 766,35	5 633,42 - 27,46 %
	Gravats non valorisés (refus)	3 358,46	0,00 /
	Déchets toxiques	320,57	259,57 - 19,03 %
	Amiante cimentée	46,91	8,48 - 81,92 %
	D.A.S.R.I.**	1,58	2,23 + 40,73 %
Sous-total	11 493,87	5 903,70	- 27,43 %
TOTAL DES APPORTS	44 327,78 (145,87 kg/hab***)	34 258,00 (110,78 kg/hab***)	- 22,72 % (-24,05%***)

* D.E.E.E. : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

** D.A.S.R.I. : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

*** Population Clermont Auvergne Métropole + communes conventionnées

La quantité de déchets apportée en déchetterie diminue de -16,38 %. Ceci s'explique principalement par la fermeture et/ou l'adaptation de l'ouverture des déchetteries pour répondre aux contraintes sanitaires.

Cette baisse étant moins importante que la diminution de la fréquentation, nous pouvons en conclure que les usagers ont optimisé leurs déplacements en réalisant des apports plus importants.

La diminution des quantités de déchets verts peut s'expliquer par un détournement de ces déchets vers la collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau).

La répartition des tonnages par déchetterie est la suivante : Blanzat (14,95 %), Romagnat (11,11 %), Gravanches (17,88 %), Cournon-Lempdes (28,96 %), Gerzat (5,87 %), Saint-Genès-Champanelle (9,48 %) et Pont-du-Château (11,75 %).

Les meubles

« Ecomobilier » est l'éco-organisme qui collecte l'éco-participation versée lors de tout achat de meuble et l'utilise pour soutenir la prise en charge par les collectivités des meubles en fin de vie.

Pour cela, il met en place des bennes dans les déchetteries pour valoriser les matériaux des déchets encombrants.

En 2020, 4 déchetteries bénéficiaient de cette collecte : Blanzat, Gravanches, Cournon-Lempdes et Pont-du-Château. Sur les autres déchetteries, les meubles étaient déposés avec les encombrants.

Les DASRI

Les personnes en auto-traitement, atteintes par exemple de diabète, maladies auto-immunes, hypercholestérolémie... produisent des déchets perforants (aiguilles, seringues...).

Ces déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères qu'ils peuvent contaminer.

De plus, ils représentent un risque important pour les malades eux-mêmes, pour leur entourage, ainsi que pour le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets.

Depuis le 12 décembre 2012, l'association DASTRI est agréée pour collecter ce type de déchets.

Les malades récupèrent gratuitement des conteneurs spécifiques en pharmacie.

Les patients trient leurs déchets de soins à domicile. Ils peuvent ensuite les apporter dans un lieu de collecte habilité (pharmacie déclarée) ou dans une déchetterie de Clermont Auvergne Métropole.

Les D.E.E.E.

La collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques est coordonnée par l'organisme OCAD3E qui fixe les conditions d'enlèvements.

Eco-système met en œuvre cette action sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole et fait appel notamment à l'association ENVIE (réseau d'insertion par l'économie) pour la récupération des produits blancs.

Les textiles

Une convention avec deux associations locales encadre la valorisation des vêtements, linges, chaussures (TLC). L'association « Envie-Mains Ouvertes » assure la collecte en déchetterie avec la mise en place de contenants spécifiques. Une partie est ensuite valorisée dans leur magasin. L'autre partie est dirigée vers « Emmaüs 63 » qui assure un tri. Les textiles inutilisables pour du réemploi partent en filière de recyclage adaptée (chiffons, isolants...).

Les radiographies

En 2019, une collecte spécifique de radiographies a été mise en place dans les déchetteries au profit de l'association PHAMM (Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne Matériel Médical). Les radiographies argentiques sont expédiées et traitées chez Rhône Alpes Argent à Genas, tandis que celles en papier (dossiers médicaux) transitent par ECHALIER pour être détruites et valorisées. L'argent récolté permet à l'association d'acquérir du matériel médical.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS À DOMICILE

PRÉSENTATION

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

Ces objets peuvent être déposés en déchetterie.

Néanmoins, Clermont Auvergne Métropole propose, en complément des déchetteries, une collecte à domicile sur rendez-vous et dans la limite de 6 m³.

Afin d'éviter tout abus et de limiter le service aux habitants ayant des difficultés à apporter leurs encombrants en déchetterie, une participation en fonction du volume est demandée aux usagers, à savoir :

VOLUME	TARIFS
< 2 m ³	10,00 €
Entre 2 et 3,9 m ³	20,00 €
Entre 4 et 6 m ³	30,00 €

QUANTITÉS COLLECTÉES (EN M³ ET EN NOMBRE D'ENLÈVEMENTS)

	2019	2020	ÉVOLUTION
Nombre de m ³	692	2 650	+ 282,95 %
Nombre d'enlèvements	209	700	+ 234,93 %
Volume moyen des enlèvements (en m ³)	3,31	3,79	+ 14,34 %

À partir de février 2020, un nouveau service d'enlèvement d'objets encombrants à domicile a été mis en place. Le fonctionnement étant plus réactif et plus simple (rendez-vous en ligne ou via une plateforme téléphonique), le nombre d'enlèvements a fortement augmenté par rapport à 2019 (+ 235 %). En raison de la pandémie, le service a été arrêté de mi-mars à mi-mai 2020.

Après la collecte auprès des particuliers, les encombrants sont conduits sur un site de tri du prestataire afin de valoriser les différents objets.

TYPE DES DÉCHETS (EN TONNES)	2020
DEEE	55,52
Mobilier	28,72
Ferraille	2,40
Non recyclable	17,14
TOTAL	103,78

Avant 2020, ces déchets étaient conduits en déchetterie et déposés dans les bennes correspondantes aux types de déchets. Le tonnage était comptabilisé en déchetterie.

LE TRAITEMENT des déchets

PRÉAMBULE

Clermont Auvergne Métropole est membre du Valtom, syndicat mixte pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Le rapport annuel qu'il réalise sur son activité complète ce document sur la partie « traitement des déchets ménagers et assimilés ».

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS DEPUIS 2010 (EN TONNES)

	2010	2020
Quantité totale de déchets collectés par Clermont Auvergne Métropole	143 411	135 941
Indice d'évolution*	100	94,79

*L'indice d'évolution est obtenu en multipliant le tonnage de l'année 2020 par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

La quantité totale de déchets a diminué de - 5,21 % par rapport à 2010. Toutefois, le nombre d'habitants ayant augmenté sur cette période, cette évolution est en fait de - 9,78 % si cette quantité est rapportée au nombre d'habitants.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

TYPE DE COLLECTE	EXUTOIRE	PRESTATAIRE	ADRESSE
Déchets non recyclables	Incinération	VERNÉA	1 chemin des Domaines de Beaulieu 63000 Clermont-Ferrand
Biodéchets	Méthanisation	VERNÉA	1 chemin des Domaines de Beaulieu 63000 Clermont-Ferrand
Papiers et emballages	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Cartons	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE

TYPE DE COLLECTE	EXUTOIRE	PRESTATAIRE	ADRESSE
Verre	Quai de transfert	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Papier-carton	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Bouteille plastique	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIE

Localisation et types de traitement

MATÉRIAUX	TYPE DE TRAITEMENT	REPRENEUR	ADRESSE (SIÈGE SOCIAL)
Ferrailles	Recyclage	PRAXY	5 rue André Marie Ampère 63360 Gerzat
Déchets verts	Compostage	VERNÉA/BOILON	Clermont-Ferrand / Lempty
Cartons	Recyclage	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Pneumatiques	Incinération, cimenterie ou rechapage	ALIAPUR	17 cours Albert-Thomas 69447 Lyon cedex 03 (siège social)
Piles	Recyclage	COREPILE	17 rue Georges-Bizet 75016 Paris (siège social)
Gravats	Valorisation matière (Matériaux d'exploitation)	COLAS	Rue André-Marie-Ampère 63360 Gerzat
Encombrants	Incinération	VERNÉA	1 chemin des Domaines de Beaulieu 63000 Clermont-Ferrand
Meubles	Recyclage	ÉCO-MOBILIER	50 avenue Daumesnil 75012 Paris (siège social)
D.E.E.E.	Dépollution, Recyclage	ECOSYSTEM	17 rue de l'Amiral-Hamelin 75783 Paris cedex 16 (siège social)
Lampes et tubes fluorescents	Dépollution, Recyclage	ECOSYSTEM	17 rue de l'Amiral-Hamelin 75783 Paris cedex 16 (siège social)
Amiante cimentée	Enfouissement	VÉOLIA	216 Avenue Jean-Mermoz, 63100 Clermont-Ferrand
Déchets toxiques	Valorisation matière, incinération ou régénération	ÉCO-DDS	117 avenue Victor-Hugo Boulogne-Billancourt (siège social)
Huile alimentaire	Régénération	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse-d'Auge 48000 Mende
Huile de vidange	Régénération	AUVERGNE CABURANT	Za des Ronzières, 17 rue du Mont Mouchet 63510 Aulnat
Boîtes DASRI	Incinération	DASTRI	Espace Hamelin 17 rue de l'Amiral-Hamelin 75116 Paris (siège social)
Cartouches encre	Réemploi, recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse-d'Auge 48000 Mende
Bois	Recyclage (Broyage puis valorisation en chauffage ou en fabrication de panneaux de particules)	BOILON/ÉCHALIER	Lempty/Saint-Ours-Les-Roches
Batteries	Neutralisation, recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse-d'Auge 48000 Mende
Placoplâtre	Recyclage	PAPREC	30 route des Volcans 63230 Saint-Ours-Les-Roches
Bouteilles et cartouches de gaz	Régénération	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse-d'Auge 48000 Mende
Extincteurs	Recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse-d'Auge 48000 Mende
Textile	Réemploi, recyclage	MAINS OUVERTES / EMMAÛS 63	Gerzat/Puy Guillaume

LE PÔLE DE VALORISATION VERNÉA

PRÉSENTATION

Le Pôle de valorisation VERNEA est situé 1 chemin de Beaulieu à Clermont-Ferrand à proximité du centre de stockage de Puy-Long.

Le pôle comprend :

- une unité de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles, d'une capacité maximale de 205 500 tonnes par an, qui traite toutes les ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur le site,
- une unité de valorisation biologique composée de deux équipements qui fonctionnent en synergie :
 - une unité de méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères, d'une capacité de 18 000 tonnes par an, qui permet la conversion de la biomasse en énergie et produit un amendement organique,
 - une plateforme de compostage des déchets verts, d'une capacité de 8 500 tonnes par an, qui permet la valorisation organique des déchets et l'enrichissement des sols, plus spécifiquement agricoles,
- une unité de valorisation énergétique d'une capacité limitée à 150 000 tonnes par an, qui permet le traitement thermique de la fraction combustible avec valorisation énergétique,
- une unité de stabilisation biologique, d'une capacité de 51 500 tonnes par an, qui permet de réduire d'environ 35 % la masse des déchets biodégradables et de limiter encore plus la quantité de déchets à enfouir.

QUANTITÉS TRAITÉES (EN TONNES)

Sur le pôle Vernéa, Clermont Auvergne Métropole transporte les déchets des collectes suivantes :

- collecte des déchets non recyclables (bac à couvercle noir)
- collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau)
- collecte des encombrants en déchetterie
- collecte des déchets verts en déchetterie (en partie)

DEVENIR DES DÉCHETS APPORTÉS PAR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE ET TRAITÉS SUR VERNÉA (EN TONNES)	2019	2020	ÉVOLUTION
Machefers	11 119,65	6 852,44	- 38,38 %
Métaux	1 978,53	1 882,85	- 4,84 %
Stabilisat, cendres et indésirables orientés en ISDND*	15 907,98	13 485,67	- 15,23 %
Énergie	41 441,54	46 311,82	+ 11,75 %
Compost	4 609,26	7 013,89	+ 52,17 %
Biogaz	6 120,42	5 319,45	- 13,09 %

* ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

LE CENTRE DE TRI

PRÉSENTATION

Le Centre de tri de la société PAPREC est situé dans la zone industrielle du Brézet à Clermont-Ferrand.

Clermont Auvergne Métropole a signé un contrat programme de durée avec CITEO (anciennement Eco-Emballages) pour la mise en place de la collecte sélective des déchets d'emballages sur la base du barème F. Ce contrat impose que les matériaux collectés soient valorisés par des filières spécifiques.

LOCALISATION DES REPRENEURS

MATÉRIAUX	REPRENEUR	ADRESSE (SIÈGE SOCIAL)
Cartons	EPR	5 rue Pleyel 93200 Saint-Denis
Briques alimentaires	EPR	5 rue Pleyel 93200 Saint-Denis
Bouteilles, pots et barquettes en plastique	VALORPLAST	14 rue de la République 92800 Puteaux
Emballages en acier	ARCELOR MITTAL	13 cours de Valmy 92070 La Défense
Emballages en aluminium	REGEAL AFFIMET	101 route de Choisy BP 809 60208 Compiègne cedex
Journaux – magazines – papiers	PAPREC	La Gare 63230 Saint-Ours
Verre	OI-FRANCE SAS	64 boulevard du 11 novembre 1918 BP 1228 69611 Villeurbanne cedex

FONCTIONNEMENT

Sont admis sur le site :

- les emballages issus des collectes sélectives en porte-à-porte (papiers-cartons, bouteilles, pots et barquettes en plastique, emballages métalliques),
- les emballages issus des collectes sélectives en apport volontaire (papier-carton, bouteilles en plastique),
- les emballages en verre issus des collectes sélectives en apport volontaire (quai de transfert).

Le Centre de tri permet de prendre en compte les erreurs de tri des ménages (déchets transférés vers le pôle de valorisation VERNEA) et de trier les emballages et les journaux / magazines pour les conditionner (mise en balle), les stocker et les évacuer vers les industriels du recyclage.

Les emballages en verre sont déposés sur un quai de transfert puis envoyés directement à la verrerie, sans tri préalable.



QUANTITÉS TRAITÉES (EN TONNES)

	2019	2020	ÉVOLUTION
Journaux / magazines	7 774,05	6 412,95	- 17,51 %
Cartons	6 655,16	5 735,59	- 13,82%
Briques alimentaires	120,30	188,59	+ 56,76 %
Bouteilles plastique PET	745,49	761,75	+ 2,18 %
Bouteilles plastique PEHD	330,84	215,75	- 34,79 %
Pots et barquettes PET-PP-PS-PEHD	146,10	110,87	- 24,11 %
Emballages acier	448,79	519,06	+ 15,66 %
Emballages aluminium	27,21	71,12	+ 161,36 %
Refus	4 146,29	4 810,47	+ 16,02 %
TOTAL	20 394,23	18 826,16	- 7,69 %

En 2020, la quantité des déchets triés diminue de - 7,69 % par rapport à 2019.

Les quantités de journaux-magazines continuent de baisser (- 8,93 % en 2018, - 10,87 % en 2019, - 17,51 % en 2020). Ceci peut s'expliquer par la présence de plus en plus importante d'autocollants « stop pub » sur les boîtes aux lettres et une diminution du gisement (baisse de 40 % de la consommation de papier en Europe depuis 10 ans).

Les augmentations des quantités de briques alimentaires (+ 59,76 %) et d'emballages métalliques (boîtes de conserves, canettes...) (+ 24 %) dans le bac à couvercle jaune pourraient s'expliquer par des changements des modes de consommation en raison du confinement.

Les bouteilles en plastique transparentes (PET) augmentent légèrement (+ 2,18 %) mais on observe une très forte diminution des autres emballages en plastique : - 34,79 % des bouteilles opaques (PEHD) et - 24,11 % des pots en barquettes.

Le taux d'acceptabilité, mettant en évidence les erreurs de tri, s'est dégradé en 2020 (74,45 %) par rapport à 2019 (79,67 %).

2021 verra la mise en oeuvre de la simplification des consignes de tri avec l'intégration des sacs et films plastiques sur Clermont Métropole. Le plan de communication qui accompagnera cette opération devrait améliorer ces résultats.

LA PRÉVENTION des déchets

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Les actions de prévention des déchets menées par Clermont Auvergne Métropole sont coordonnées par deux dispositifs :

- le Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire (CODEC) dans le cadre de la labellisation « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » du Valtom
- le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO)

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

Labellisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » en 2015, le VALTOM a signé en 2018 un Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME. Pour permettre d'atteindre les objectifs, chaque adhérent s'est engagé à mettre en œuvre un plan d'actions. Cet engagement s'est traduit par la signature d'un CODEC entre la collectivité adhérente et le VALTOM pour une mise en œuvre opérationnelle à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020.

CODEC Clermont Auvergne Métropole - Plan d'action

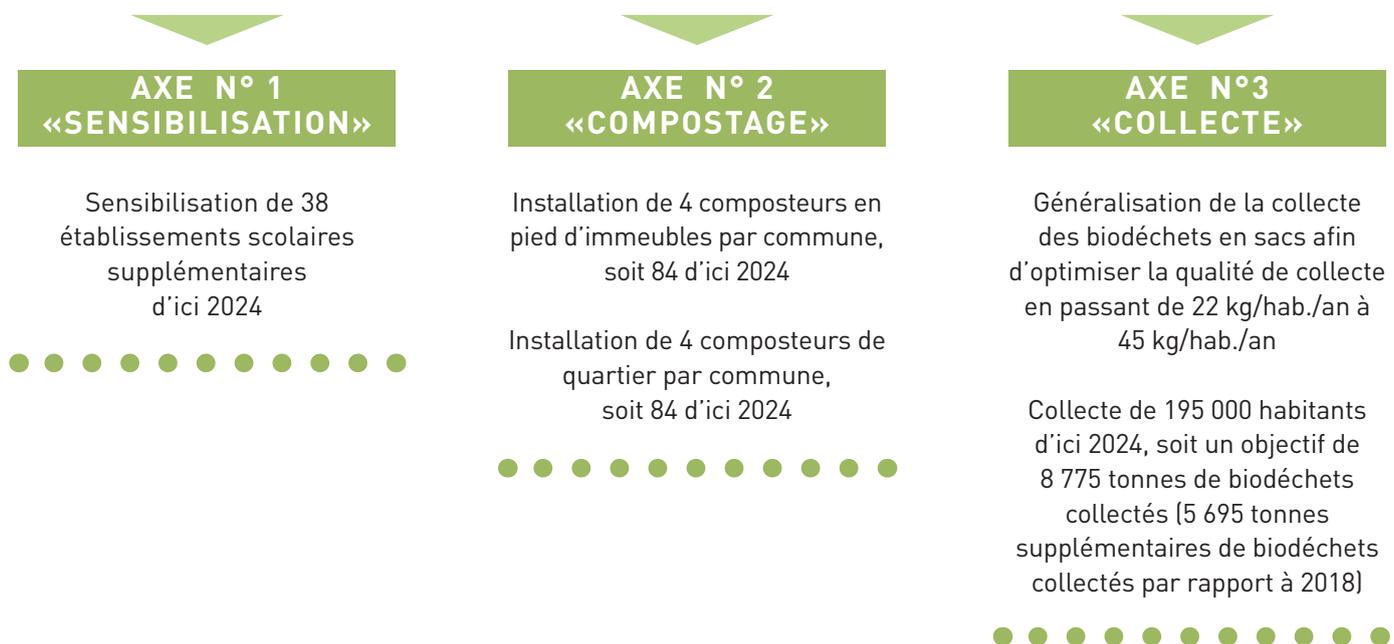
DOMAINE	PILIER	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
Offre des acteurs économiques	1 - Approvisionnement durable 2 - Éco-conception 3 - Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) 4 - Économie fonctionnalité	1. Créer une dynamique avec les acteurs économiques sur l'économie circulaire : communiquer et accompagner les démarches sur le territoire
		2. Réduire la production de biodéchets (fraction des OM) 3. Réduire la quantité de déchets verts 4. Accompagner les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire 5. Développer les Éco manifestations 6. Réduire les imprimés non sollicités 7. 7-1 Favoriser les nouvelles pratiques d'écoconsommation et sensibilisation des publics 7-2 Éduquer les jeunes 7-3 Sensibiliser le public étudiant 8. Réduire l'utilisation de produits dangereux 9. Allongement de la durée d'usage : réemploi, réparation, réutilisation
Demande et comportement des consommateurs	5 - Consommation responsable (Achat, consommation collaborative, utilisation)	
Gestion des déchets	6 - Recyclage / Valorisation	10. 10-1 Augmenter la valorisation des emballages 10-2 Augmenter la valorisation des papiers de bureau 11. Augmenter la valorisation des biodéchets 12. Augmenter la valorisation des emballages en verre 13. Développer la collecte des textiles 14. Augmenter la valorisation en déchetterie (encombrants/mobilier/DEEE/gravats)
Éco-exemplarité		15. Éco-exemplarité de la collectivité et des EPCI membres en matière d'Économie circulaire

LE SCHÉMA TERRITORIAL DE GESTION DES DÉCHETS ORGANIQUES

La loi de transition énergétique a introduit de nouvelles obligations réglementaires en ce qui concerne la gestion des biodéchets, en imposant une généralisation du tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets avant 2025. Cette obligation, dont l'entrée en vigueur a été avancée au 31 décembre 2023 par l'article 88 de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite AGEC) va se traduire par la mise en œuvre de solutions de compostage de proximité (compostage individuel et partagé) et/ou de collecte séparée des biodéchets (en porte-à-porte et en apport volontaire) par les collectivités à un rythme de déploiement adapté à leur contexte et aux enjeux locaux.

Le VALTOM et ses adhérents ont conduit, en 2018, une étude pour bâtir, ensemble, un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO).

Au regard des spécificités du territoire métropolitain et de sa politique publique de gestion des déchets, un plan d'actions sur 6 ans a été défini :



D'autres actions transversales viennent compléter ce plan :

- Zone de compostage en milieu urbain dense : aide au fonctionnement
- Distribution de compost en déchetterie
- Distribution de composteurs individuels de jardin
- Aide à l'acquisition de broyeurs (habitants, services métropolitains et municipaux)
- Actions internes à la Métropole avec les pôles de proximité et accompagnement des communes.

Le STGDO a été adopté par le Conseil métropolitain le 14 février 2020.

RÉDUCTION

• Les biodéchets

Afin de valoriser un maximum de déchets organiques, des composteurs sont proposés gratuitement aux usagers.

NOMBRE DE COMPOSTEURS EN PLACE (DISTRIBUÉS PAR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE)	2019	2020	ÉVOLUTION
Composteurs individuels de jardin	938	1 452	+ 54,80 %
Composteurs en pied d'immeubles	130	161	+ 23,85 %
Composteurs d'établissements	64	76	+ 18,75 %
Composteurs de jardins partagés	25	32	+ 28,00 %
Composteur de centre-bourg	1	1	/
TOTAL	1 158	1 722	+ 48,70 %

On observe une forte augmentation des implantations de composteurs sur le territoire de la métropole (+ 48,70%).

Auparavant réservés aux logements ne bénéficiant pas de la collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau), les composteurs individuels de jardin sont à présent proposés gratuitement aux habitants des maisons avec un espace vert. Cette décision a été prise pendant le confinement pour faire face à une hausse importante de déchets verts présentés à la collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau).

Les implantations en pied d'immeuble ont progressé de 24 %, de même que ceux en établissements (administrations, commerces : + 19 %) et en jardins partagés (+ 28%).

Toutes ces installations bénéficient d'un accompagnement personnalisé de la part des 2 guides composteurs de la Métropole.

Afin de répondre aux objectifs du STGDO, une étude terrain a été menée sur le premier semestre 2020 afin de définir des sites d'implantation de composteurs de quartier sur chaque commune de la Métropole. Ces propositions ont été transmises aux communes dès l'installation des nouveaux Conseils municipaux (début septembre). Des réunions ont été menées pour envisager des installations début 2021.

• Le gaspillage alimentaire

6 programmes de réduction du gaspillage alimentaire ont été mis en œuvre par le VALTOM dans le cadre du dispositif « Établissement Témoin » sur les communes de Lempdes, Clermont-Ferrand et Cournon-d'Auvergne.

Deux établissements ont bénéficié d'un accompagnement sur la lutte contre le gaspillage alimentaire : l'école Léon-Dhermain de Cournon-d'Auvergne et les 4 Restaurants Universitaires des Cézeaux du Crous. Toutefois, les mesures prises pendant le confinement (fermeture des sites ou adaptation de l'organisation des selfs) n'ont pas permis de finaliser ces projets.

Cette thématique est également traitée dans le cadre des programmes pédagogiques menés par Clermont Auvergne Métropole (voir pages consacrées aux animations scolaires).

• Le jardinage au naturel

Afin d'accompagner le jardinage au naturel, 12 000 sacs de compost ont été distribués dans 6 déchetteries de la Métropole au mois de septembre. Ce compost provenait de l'usine Vernea et était constitué de déchets issus de la collecte des biodéchets.



• La collecte des sapins de Noël

Pour la deuxième année, Clermont Auvergne Métropole a mis en place un dispositif de collecte de sapins.

	2019	2020	ÉVOLUTION
Nombre de points de collecte	32	38	+ 18,75 %
Nombre de sapins collectés	2 600	4 216	+ 62,15%
Poids estimatif (en tonnes)	18,4	25,3	+ 37,50 %

60 % des sapins collectés ont été conduits au parc Montjuzet (Clermont-Ferrand) pour être broyés. Ce broyat a ensuite été utilisé en écurie pour un usage en litière. Les autres sapins ont été conduits vers des plateformes de compostage.

Une expérience a été menée par l'association « In Extenso » qui a réutilisé 20 sapins comme tuteurs de pieds de tomates.

Outre la réduction du nombre de dépôts sauvages dans les rues (60 % en moins sur Clermont-Ferrand), cette opération a permis de valoriser localement près de 25 tonnes de déchets verts.

• Les éco-manifestations

Afin d'accompagner les organisateurs dans une démarche d'éco-manifestation, divers équipements sont proposés :

- mise à disposition gratuite de bacs poubelles adaptés à la production de déchets (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets, verre),
- mise à disposition de porte-sacs bi-flux avec signalétique pour faciliter le tri des déchets,
- stand de sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets
- prêt de gobelets réutilisables.

	2019	2020	ÉVOLUTION
Nombre de manifestations accompagnées	Non disponible	61	/
Nombre de bacs mis à disposition pour manifestations	Non disponible	241	/
Nombre de porte-sacs mis à disposition pour manifestations	146	72	- 50,68 %
Nombre de gobelets mis à disposition	15 450	15 190	- 1,68 %

Du fait de la pandémie, la majorité des événements a été annulée en 2020.



• Les couches lavables

Afin d'accompagner la promotion des couches lavables, un partenariat a été mis en place avec l'association « 9 mois et plus ». Une cinquantaine de couches lavables de tailles, modèles et matières différentes a été fournie à l'association. Celle-ci se charge d'organiser des réunions pour sensibiliser les parents aux couches lavables et expliquer leur fonctionnement. Les familles peuvent ensuite bénéficier d'un prêt de 10 couches lavables pendant un mois.

	2019	2020	ÉVOLUTION
Nombre de participants aux réunions d'information	Non disponible	30	/
Nombre de familles ayant bénéficié de prêts de couches lavables	17	8	- 52,94 %

Du fait de la pandémie, plusieurs réunions d'informations ont été annulées en 2020.

• L'accompagnement des professionnels

Suite à des sollicitations, différentes structures professionnelles sont accompagnées chaque année pour optimiser la gestion de leurs déchets. Ce dispositif comprend une phase de diagnostic, un plan d'action (mise à jour de la signalétique, réadaptation des équipements de tri, réunion d'information, consignes pour réduire la production de déchets...) et une évaluation.

En 2020, 5 structures ont bénéficié de cet accompagnement : le Centre de Gestion 63, les résidences d'accueil pour personnes âgées « Viple » et « ADEF – La Maison des Marronniers Blancs » et 2 boulangeries « Charles Bon Pain ».

Du fait de la pandémie, la plupart de ces accompagnements n'ont pas pu être finalisés.

• L'accompagnement des « cleanwalk »

Souvent à l'initiative de citoyens, des opérations de nettoyage d'espaces publics se développent depuis quelques années. Une journée internationale en septembre est dédiée à cette activité « world clean up day ».

Pour accompagner ces initiatives, la Direction Gestion des Déchets de Clermont Auvergne Métropole met à disposition gratuitement des pinces, gants, sacs poubelles et pesons aux organisateurs.

	2019	2020	ÉVOLUTION
Nombre d'accompagnements de cleanwalk	13	9	- 30,77 %
Quantité de déchets collectés (en kg)	Non disponible	329,40	/

En 2020, 9 cleanwalks organisées par diverses structures ont bénéficié de ces prêts. Près de 330 kg de déchets ont ainsi été collectés.

LE RÉEMPLOI

• La ressourcerie “Jerecycle Parc”

La ressourcerie « Jerecycle Parc » collecte différents objets, vêtements, meubles... qu'elle remet en état et revend dans son magasin. Au titre de la promotion du réemploi, Clermont Auvergne Métropole participe au financement de cette action en fonction des quantités collectées.

	2019	2020	ÉVOLUTION
Quantité d'objets collectés (en tonnes)	102,39	66,97	- 34,59 %

Les quantités ont diminué de - 34,59 % par rapport à 2019. Cette baisse s'explique par la fermeture de la ressourcerie pendant le confinement.

• L'association “Tous deux roues”

L'association « Tous deux roues » récupère et répare des vélos.

Fin 2017, Clermont Auvergne Métropole a signé une convention avec l'association comportant un volet d'aide à l'insertion par l'activité économique et un volet d'aide au titre de la prévention des déchets en fonction des quantités collectées.

	2019	2020	ÉVOLUTION
Quantité de vélos collectés (en tonnes)	4,75	4,84	+ 1,89 %

Malgré le confinement, la quantité de vélos récupérée par l'association a légèrement augmenté (+ 1,89 %).



• Les give-box

Afin d'inciter au don d'objets, des give-box sont installées dans différents lieux de la métropole.

Pour cela, de vieilles armoires sont customisées par des artistes graffeurs dans le cadre d'atelier. Un fond d'objets est fourni par Clermont Auvergne Métropole au démarrage afin de lancer la give-box. Il s'agit d'objets culturels (livres, BD, CD, DVD, jeux vidéos...) récupérés en déchetterie (230 kg en 2020).

	2019	2020	ÉVOLUTION
Nombre de give-box installées par Clermont Auvergne Métropole	8	14	+ 75 %

En 2020, six nouvelles give-box ont été installées dans différents lieux : Direction Cycle de l'Eau de Clermont Auvergne Métropole, association Cecler, École de la 2^e chance, Maisons Saint-Jacques et Charras, Uniscité, Pôle 22 bis.



LES MAINS OUVERTES

Une convention avec deux associations locales encadre la valorisation des vêtements, linges, chaussures (TLC). L'association « Envie-Mains Ouvertes » assure la collecte en déchetterie avec la mise en place de contenants spécifiques. Une partie est ensuite valorisée dans leur magasin. L'autre partie est dirigée vers « Emmaüs 63 » qui assure un tri.

Par ailleurs, Mains Ouvertes réceptionne des vêtements, linges, chaussures directement sur leur site de Gerzat.

RÉEMPLOI DES TLC (en tonnes)	2019	2020	ÉVOLUTION
Friperie	70	48	- 31,43 %
Vente Magasins Mains Ouvertes	168	123	- 26,79 %
Emmaüs	476	282,47	- 40,66 %
Total TLC collectés par Mains Ouvertes	714	453,47	- 36,49 %

LA COMMUNICATION et les animations

LES OUTILS DE COMMUNICATION

Chaque année, divers documents destinés à faciliter le tri et à sensibiliser à la réduction des déchets sont distribués aux habitants.

- **Les autocollants consignes de tri** (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) sont posés à l'intérieur des couvercles ou sur les cuves des bacs.

Un autocollant bilingue est apposé dans les chambres universitaires.

- **Le guide « je pense donc je trie »** donne les consignes de tri pour les différents services de collecte des déchets : déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets, verre, déchetteries... L'essentiel du tri en 6 pages.

- **Les sacs de précollecte** (pour la poubelle à couvercle jaune) facilitent le tri et le transport des déchets des habitants de leurs logements jusqu'aux équipements de collecte (bac ou colonne). Ils sont fabriqués avec du plastique recyclé et sont distribués aux personnes habitant en logements collectifs (immeubles, résidences étudiants...).

- **Les autocollants « stop pub »** sont mis à la disposition des habitants dans les lieux publics (mairies, accueil de Clermont Auvergne Métropole, centres socio-culturels, piscines, médiathèques...).

- **Le guide pratique « vos biodéchets nourrissent la terre »** fait partie du kit compost (avec un composteur 300 litres, un seau et un aérateur de compost) distribué aux habitants de maison individuelle avec jardin ayant sollicité un composteur.

- **Les autocollants « erreurs de tri »** sont apposés sur les bacs lors des contrôles qualité. Ils permettent d'indiquer aux habitants les gestes à ne pas faire (pas de verre dans les bacs, pas de sac en plastique dans le bac à couvercle jaune, pas de déchets verts, pas de gravats...).

En cas d'erreurs importantes, le bac est refusé à la collecte et un scotch est collé sur le couvercle. Les agents de la Direction gestion des déchets rendent ensuite visite aux habitants afin de leur rappeler les consignes de tri.

- **Des goodies** sont offerts lors de diverses manifestations (salons, kermesses, formations, stands d'informations...). Ceux-ci sont fabriqués à partir de matériaux recyclés (crayon de papier en jeans, sac de course en bouteilles plastiques, gourdes réutilisables, pailles en inox).

- Lors des implantations de colonnes (déchets non recyclables, papiers et emballages, verre), un **flyer personnalisé** pour chaque site est distribué aux utilisateurs.

- **Des panneaux et des autocollants** sont installés dans les restaurants collectifs (restaurants universitaires, d'entreprises, collèges, lycées...) pour faciliter le tri des papiers/emballages et des biodéchets.

- **Le flyer « pique nique zéro déchet »** est distribué aux enfants participants à des événements. Il présente différentes techniques pour réduire sa production de déchets lors de sorties scolaires.

- **Le flyer Zéro Déchet Encombrant** donne des informations sur les moyens d'évacuer des objets encombrants (dons aux associations, apport en déchetterie, collecte à domicile). Destinés principalement au public étudiant, ils ont été distribués par le Crous et les bailleurs.

L'ensemble de ces documents papiers sont disponibles en téléchargement sur le site www.clermontmetropole.eu. Le site Internet propose également différents outils pour les usagers : information sur les jours de collecte, formulaire concernant les demandes relatives aux bacs de déchets, conseils pour réduire les déchets...

• Le Do-tank : réinventer la collecte des déchets

Piloté par la branche innovation de CITEO, le Do-Tank est un programme d'intelligence collective destiné à concrétiser des solutions à des problématiques complexes par de la preuve de concept (POC), en impliquant plusieurs acteurs (collectivités, metteurs sur le marché, fabricants de solutions de collecte des déchets...).

Il s'organise en 4 temps :

1. un travail d'identification des problématiques – terrain
2. des propositions, par équipe, de solutions techniques et organisationnelles,
3. la fabrication de prototypes physiques ou digitaux
4. tests en vue de leur industrialisation.

L'objectif est d'amorcer des solutions concrètes pour l'harmonisation et l'amélioration de la collecte et du tri en France.

Suite à trois journées d'études/prototypage à Aix-en-Provence en 2019 et une journée de restitution des tests sur Paris début 2020, Clermont Auvergne Métropole s'est positionnée pour expérimenter deux solutions sur les thématiques suivantes :

Thème n°1 « Comment adapter le(s) dispositif(s) de tri au parcours du quotidien ? »

Thème n°2 « Comment améliorer l'intégration urbaine des Points d'Apport Volontaire ? »

En 2020, le travail sur le thème n°2 a été lancé sur Clermont Métropole. Ainsi, des sondes de remplissage et des boîtiers connectés ont été installés sur 23 colonnes papiers/emballages et verre. Ces dispositifs permettent un affichage dynamique de différents messages pour remercier ou donner de l'information à l'utilisateur. Installé en fin d'année 2020, une évaluation sera faite en 2021 afin de mesurer l'impact sur le tri.

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

The infographic is titled 'ZÉRO DÉCHET ENCOMBRANT' and features the logo of Clermont Auvergne Métropole. It addresses the question 'VOUS DÉMÉNAGEZ ? VOUS SOUHAITEZ VOUS DÉBARRASSER DE VOTRE MOBILIER, LITERIE, CANAPÉ...?' and presents '3 SOLUTIONS':

- 1 DÉPÔT DANS L'UNE DES DÉCHETTERIES MÉTROPOLITAINES
- 2 COLLECTE À DOMICILE
- 3 DON AUX ASSOCIATIONS

Additional information includes the 'transition énergétique et écologique' logo and contact details: 'Plus d'infos au 04 63 669 669 et sur www.clermontmetropole.eu'.

• La campagne « zéro déchet encombrant »

Afin de faire connaître les différents services proposés pour évacuer les objets encombrants, la reconduction d'une campagne de communication était envisagée à l'automne 2020. Du fait du deuxième confinement et des adaptations mises en œuvre, elle a été annulée.

• **Réalisation de supports vidéo avec les maîtres composteur** pour sensibiliser au compostage et inciter à la pratique en présentant des conseils et en levant les freins liés aux idées reçues. Elles sont diffusées sur le site Internet et les réseaux sociaux de la Métropole.



• **Trans'Urbaines 2020 : décoration de 10 give-box**

Depuis 2016, un partenariat a été mis en place avec le festival d'arts urbains « Les Trans'Urbaines » et la Direction Gestion des Déchets. Ainsi, des colonnes à verre, des bacs de collecte sélective et même un camion benne ont été décorés par les artistes graffeurs locaux.

En 2020, 10 vieux meubles destinés à la déchetterie ont été customisés et transformés en give-box.

Du fait de la pandémie, ces performances n'ont pas pu avoir lieu en public.

• **Les animations à destination des familles**

Tout au long de l'année, la Direction Gestion des Déchets participe à des rendez-vous familiaux en proposant des ateliers et des jeux sur le tri et la réduction des déchets. Malgré la pandémie, plus de 400 personnes ont été sensibilisées sur ces événements en 2020.

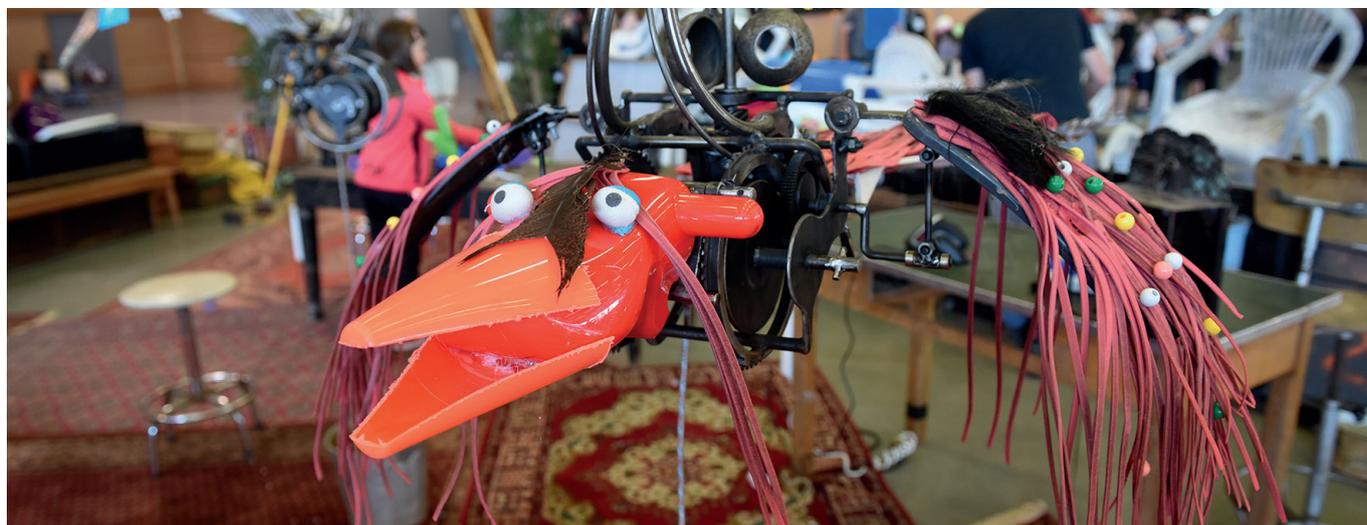
• **L'exposition « jetons moins, trions plus »**

A travers 15 panneaux, cette exposition explique et présente des réflexes et des gestes à mettre en œuvre au quotidien pour limiter sa production de déchets, mais aussi pour faciliter leur recyclage et éventuellement leur réutilisation lorsque cette solution est possible. En 2020, elle a été installée dans les médiathèques à Cournon-d'Auvergne et à Romagnat, aux Lycées Ambroise-Brugière et Godefroy-de-Bouillon (Clermont-Ferrand).

• **L'escape game « Enzymis »**

Un jeu d'escape game sur le thème du plastique a été réalisé par le pôle animation de la Direction Gestion des Déchets.

Le Lycée Godefroy-de-Bouillon (Clermont-Ferrand), les associations Agarthia (Cébazat) et Uniscité (Clermont-Ferrand), Activ'été et la Mission locale de Cournon-d'Auvergne ont bénéficié de cette activité en 2020.



• Les réunions d'information

L'accompagnement de professionnels pour les aider à mieux gérer leurs déchets donne lieu à des réunions d'informations. 21 réunions d'information ont été organisées en 2020 auprès de 248 salariés.

• Les animations scolaires

Afin d'expliquer la question des déchets aux enfants, des programmes de sensibilisation sont proposés aux enseignants du premier degré. Ceux-ci sont assurés par deux agents de Clermont Auvergne Métropole et des animateurs du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Clermont-Dômes.

Ce dispositif est mis en place en début d'année scolaire en collaboration avec l'Inspection Académique du Puy-de-Dôme et se poursuit tout au long de l'année scolaire.

Le programme se décompose en 3 à 7 animations dans chaque classe, en fonction des besoins de l'enseignant.e (consignes de tri, recyclage, consommation, réduction, traitement des ordures ménagères, compostage...).

D'autres établissements (collèges, lycées, centres de loisirs) bénéficient également de réunions d'information ou d'animations ponctuelles.

En 2020, 127 animations ont ainsi été réalisées (contre 243 en 2019), sensibilisant à la question des déchets 73 groupes (classes ou groupes d'enfants), soit plus de 1 700 jeunes.

Du fait de la pandémie, plusieurs animations scolaires ont été annulées.



• Les actions en direction du public étudiant

Plusieurs événements étaient prévus en 2020 pendant la Semaine Etudiante de l'Environnement. Ceux-ci ont été annulés pour raison sanitaire.

En partenariat avec le Valtom, une action avait débuté en début d'année autour du gaspillage alimentaire. Lors d'un repas, l'ensemble des déchets produits par les 2 659 repas des restaurants universitaires des Cézeaux ont été pesés. Il en est ressorti un constat positif montrant une faible part de gaspillage alimentaire. Toutefois, En raison du confinement et des restrictions sanitaires, l'analyse fine des résultats et le plan d'actions n'ont pas pu être réalisés.

• La mallette pour les Temps d'Activité Périscolaires (TAP)

La direction gestion des déchets a conçu deux mallettes pédagogiques destinées aux agents municipaux : « Tri Sam'Yster » pour les 3-6 ans, « Tri Porteur » pour les 6-12 ans.

Ces mallettes sont mises à disposition gratuitement auprès des agents municipaux et leur permettent de mettre en œuvre un programme d'animations sur le thème des déchets pendant les TAP. Une journée de formation est prévue pour appréhender les différents ateliers.

Les communes de Châteaugay, Aulnat, Clermont-Ferrand, Chamalières, Pérignat-lès-Sarliève, Royat et Cournon-d'Auvergne ont bénéficié de ces dispositifs en 2020.

BILAN DES ANIMATIONS	2019			2020		
	NOMBRE DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE GROUPES	NOMBRE D'ANIMATIONS	NOMBRE DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE GROUPES	NOMBRE D'ANIMATIONS
Écoles maternelles	912	39	95	712	28	44
Écoles élémentaires	1 279	55	99	682	28	64
Centres de loisirs	75	4	4	43	3	3
Collèges	353	14	17	44	2	4
Lycées	736	18	24	250	11	11
Instituts spécialisés	31	2	4	8	1	1
Étudiants	1 174	17	16	2 659	12	12
Professionnels	458	40	41	248	21	21
Grand public	1 769	43	41	417	23	23
TOTAL	6 787	232	341	5 063	129	183

LE COÛT
du service

LES RECETTES

LES RECETTES PERÇUES PAR LE SERVICE

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) constitue le financement principal du service de collecte et de traitement des déchets ménagers de Clermont Auvergne Métropole. Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire en fonction de la valeur locative cadastrale du logement. Ce n'est donc pas la production d'ordures ménagères par les habitants du logement qui conditionne le montant de cette taxe, mais la taille du logement.

Le taux de la taxe (7,99 %) n'a pas évolué en 2020.

D'autres recettes financent le service : la vente des matières issues des collectes sélectives et des déchetteries (papier, emballages, verre, ferraille, carton...), et des soutiens versés par des éco-organismes (Citéo, Eco-mobilier, Eco-systèmes, Eco-DDS...).

	2019	2020	ÉVOLUTION
TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)	33 442 312,00 €	34 031 566,00 €	+ 1,76 %
TAUX	7,99 %	7,99 %	0,00%

LES AUTRES RECETTES

	2019	2020	ÉVOLUTION	
COLLECTE	CITEO - Aide à la performance	3 172 425,56	3 172 425,56	/
	Ventes de matériaux ACIER	55 874,56	43 949,86	- 21,34 %
	Ventes de matériaux CARTONS	348 840,42	292 020,93	- 32,30 %
	Ventes de matériaux PLASTIQUE	254 737,98	165 516,06	- 35,02 %
	Ventes de matériaux ALLUMINIUM	3 868,82	0	- 100 %
	Ventes de matériaux VERRE	182 690,56	140 586,76	- 23,05 %
	Ventes de matériaux - Reversement VALTOM	531 485,08	439 860,00	- 17,24 %
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	3 446,00	14 211,00	+ 312,39 %
	Sous-total 1	4 553 368,98	4 268 570,17	- 6,25 %
DECHETTERIES	Dépôts en déchetteries	59 962,00	31 632,00	- 47,25 %
	ÉCO-MOBILIER	97 745,15	81 048,02	- 17,08 %
	OCAD3E	161 810,14	124 100,03	- 23,31 %
	ECODDS	11 336,64	5 479,68	- 51,66 %
	Ventes de matériaux - Reversement VALTOM	193 651,96	124 597,86	- 35,66 %
	Accès communes extérieures	148 351,97	152 956,48	+ 3,10 %
	Sous-total 2	672 857,86	519 814,07	- 22,75 %
DIVERS	CODEC - Reversement VALTOM	202 500,00	67 500,00	- 66,67 %
TOTAL		5 428 726,84	4 855 884,24	- 10,55 %

LES DÉPENSES (MONTANTS HORS TAXES)

MONTANT HT	LIBELLÉ	2019	2020	ÉVOLUTION
DÉPENSES DES COLLECTES	Dépenses de fonctionnement liées à la collecte	13 464 430,50	13 570 552,67	- 0,79 %
	Frais de personnel	3 638 662,72	3 762 491,66	3,40 %
	Amortissements et frais financiers	1 243 891,48	1 038 122,57	- 16,54 %
	Droits de sortie du SBA	25 426,02	0,00	- 100 %
	Communication	209 998,43	152 588,86	- 27,34 %
	Frais de structures	446 979,00	463 454,00	3,69 %
	Traitement des ordures ménagères résiduelles - Valtom	7 572 099,38	7 920 278,56	4,60 %
	Traitement des déchets valorisables issus des collectes en PAP et en PAV - Valtom	3 278 663,56	2 506 256,10	- 23,56 %
	Traitement des biodéchets collectés en PAP - Valtom	643 289,68	650 975,60	+ 1,19 %
	Total n°1		30 523 440,77	30 064 720,01
DÉPENSES DES DÉCHETTERIES	Dépenses de fonctionnement liées aux déchetteries	776 354,52	715 039,47	- 7,90 %
	Dépenses de fonctionnement liées aux déchetteries (marché Valvert huile)	433 389,25	441 081,17	+ 1,77 %
	Frais de personnel Déchetterie Régie	1 914 191,77	1 899 864,10	- 0,75 %
	Traitement des encombrants non valorisables - Valtom	1 139 521,59	423 134,10	- 62,87 %
	Traitement des déchets valorisables issus des déchetteries - Valtom	1 072 149,50	1 139 207,30	+ 6,25 %
	Traitement des déchets verts - Valtom	909 702,70	911 365,90	+ 0,18 %
Total n°2		6 245 309,33	5 529 692,04	- 11,46 %
DÉPENSES DIVERSES	Administration Générale, prévention, communication	2 489,40	130 195,10	+ 300,73 %
	Mutualisation du transfert et du transport des déchets	617 298,20	618 426,80	+ 0,18 %
	Total n°3		649 787,60	748 621,90
TOTAL		37 418 537,70	36 343 033,95	- 2,87 %

AP = Porte-à-porte _ PAV = Point d'apport volontaire.

PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES (HORS TRAVAUX ET FOURNITURES)

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT TTC 2020
VÉOLIA	Collecte des déchets ménagers et assimilés (déchet non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) pour la Ville de Clermont-Ferrand	5 898 792,27 €
VÉOLIA	Collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés (déchet non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) sur les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole	5 080 315,00 €
PAPREC ÉCHALIER	Collecte du verre	306 912,32 €
SULO	Maintenance, gestion et fourniture des bacs roulants pour la commune de Clermont-Ferrand	494 655,97 €
SULO	Maintenance gestion et fourniture des bacs roulants pour les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole	399 758,73 €
VÉOLIA	Lavage et Désinfection des bacs roulants	562 116,16 €
ANCO	Lavage et désinfection intérieur/extérieur et maintenance préventive des conteneurs	53 095,60 €
SULO	Lavage extérieur des conteneurs d'apport volontaire	41 375,58 €
VALVERT	Collecte des encombrants à domicile	5 368,00 €
SUEZ	Collecte des encombrants à domicile	280 878,14 €
VALVERT	Dépollution des colonnes à huile en déchetterie	13 148,14 €
CHIMIREC	Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages (hors Eco-DDS)	78 531,57 €
VEOLIA - ECHALIER	Mise à disposition de contenants et évacuation des déchets des déchetteries	714 556,14 €
TOTAL		13 929 503,62 €

LE COÛT AIDÉ DU SERVICE (EN EUROS)

		2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
COLLECTES	Dépenses HT	29 236 576,73	30 523 440,77	30 064 720,01	- 1,50 %
	Recettes	4 519 082,86	4 553 368,98	4 268 570,17	- 6,25 %
	Coût HT	24 717 493,87	25 970 071,79	25 796 149,84	- 0,67 %
DÉCHETTERIES	Dépenses HT	6 261 540,36	6 245 309,33	5 529 692,04	- 11,46 %
	Recettes	578 636,90	672 857,86	519 814,07	- 22,75 %
	Coût HT	5 682 903,46	5 572 451,47	5 009 877,97	- 10,10 %
DIVERS	Dépenses HT	819 772,92	649 787,60	748 621,90	+ 15,21 %
	Recettes	1 250 000,00	202 500,00	67 500,00	- 66,67 %
	Coût HT	430 227,08	447 287,60	681 121,90	+ 52,28 %
COÛT DU SERVICE HT		29 970 170,25	31 989 810,86	31 487 149,71	- 1,57 %
COÛT DU SERVICE TTC		34 786 496,66	36 991 416,87	36 236 788,31	- 2,04 %

LES CHIFFRES

clés

LES QUANTITÉS COLLECTÉES (EN KG/HAB)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
COLLECTE À DOMICILE ET EN APPORT VOLONTAIRE	Déchets non recyclables	290,75	287,15	276,13	270,15	251,05	244,54	243,65	239,60	235,36	233,19	231,57	229,46	229,57	229,21	222,17	215,3
	Biodéchets		0,08	1,02	1,08	19,12	31,15	35,30	35,88	36,56	40,03	36,58	38,30	38,31	37,73	33,68	41,58
	Papiers et emballages	55,10	60,84	65,52	67,75	66,42	68,16	68,63	66,91	65,93	65,93	64,66	65,30	65,50	63,67	64,59	59,72
	Cartons pro	1,79	2,84	3,13	3,78	3,57	3,68	3,68	3,50	3,51	3,41	3,49	3,59	3,53	3,44	3,35	2,75
	PAV verre	18,48	20,05	20,39	22,16	22,50	22,73	23,10	22,97	22,87	24,07	24,09	24,32	25,20	25,74	26,03	26
	PAV papier	3,69	2,92	2,44	3,68	2,99	3,16	3,19	2,54	2,07	1,62	1,60	1,44	1,42	1,44	/	/
	PAV plastique	0,33	0,23	0,15	0,14	0,13	0,13	0,12	0,10	0,08	0,08	0,07	0,07	0,07	0,07	/	/
	PAV huile	0,11	0,10	0,08	0,32	0,33	0,30	0,30	0,25	0,18	0,21	0,15	0,22	0,00	0,00	/	/
	Collecte des encombrants à domicile	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	0,35
	Sous-total	370,24	374,23	368,86	369,01	366,11	373,84	377,96	371,75	366,56	368,54	362,22	362,69	363,61	361,30	349,82	345,71
Taux de valorisation matière	21,47 %	23,27 %	25,14 %	26,79 %	31,43 %	34,59 %	35,54 %	35,55 %	35,79 %	36,73 %	36,07 %	36,73 %	36,86 %	36,56 %	36,49 %	37,72 %	
COLLECTE EN DÉCHETTERIE	valorisé	82,49	98,20	96,22	105,73	105,94	96,31	106,97	100,74	103,18	117,40	116,70	119,35	125,43	114,23	108,05	91,96
	Non valorisé	37,26	33,85	32,62	33,90	32,49	36,17	38,40	37,14	34,13	24,37	25,12	24,64	26,37	25,98	37,82	19,15
	Sous-total	119,75	132,05	128,84	139,63	138,43	132,48	145,38	137,87	137,31	141,76	141,82	143,99	151,80	140,21	145,87	111,11
	TOTAL	489,98	506,27	497,70	508,64	504,54	506,32	523,33	509,62	503,88	510,30	504,04	506,59	515,41	501,51	495,69	456,82
TAUX DE VALORISATION MATIÈRE	33,06 %	36,60 %	37,97 %	40,22 %	43,80 %	44,56 %	46,10 %	45,70 %	46,52 %	49,53 %	49,16 %	49,85 %	50,34 %	49,12 %	47,55 %	48,67 %	

LE COÛT MOYEN DU SERVICE PAR HABITANT (EN EUROS)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coût/hab collectes (collecte et traitement)	63,07	63,29	64,79	68,13	72,44	70,74	70,05	68,71	74,14	95,09	96,34	95,28	100,04	99,21	103,68	101,14
Coût/hab des déchetteries (collecte et traitement)	10,59	11,62	12,85	12,36	13,55	14,44	15,41	13,22	13,69	16,18	17,96	20,14	20,25	22,40	21,97	19,24
Divers										9,27	5,77	7,11	4,34	- 1	1,99	2,82
TOTAL	73,66	74,91	77,64	80,49	85,99	85,18	85,46	81,93	87,82	120,53	120,07	122,54	124,63	120,61	127,64	123,20
ÉVOLUTION	+6,04%	+1,69%	+3,64%	+3,67%	+6,84%	-0,94%	+0,33%	-4,13%	+7,19%	+37,24%	-0,38%	+2,06%	+1,71%	-3,23%	+5,83%	-3,48%

L'ÉVOLUTION DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

2000

Clermont Communauté exerce la compétence «Traitement des déchets ménagers et assimilés».

2001

Inauguration du valorisateur de biogaz au CET de Puy Long.



2002

Clermont Communauté exerce la compétence «Collecte des déchets ménagers et assimilés».

Passage en régie de la collecte des communes de Cournon-d'Auvergne, Lempdes et Le Cendre.

2003

Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Le Cendre, Blanzat, Nohanent et une zone de Clermont-Ferrand.

Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Gerzat et Royat.

Adoption du règlement de collecte communautaire.

2004

Intégration de Pont-du-Château, Orcines et Saint-Genès-Champanelle à la régie de collecte.

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Chamalières et Châteaugay.

Animation d'un stand sur le thème des déchets à la Foire Exposition de Cournon/Clermont-Ferrand.

2005

- Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Pont-du-Château, Orcines, Saint-Genès-Champanelle, Montferrand et l'hyper-centre de Clermont-Ferrand.

- Optimisation des fréquences de collectes dans les centres-villes de Clermont-Ferrand et Montferrand.

- Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Beaumont et de Cournon-d'Auvergne.

- Mise en place de la collecte des cartons des professionnels dans les zones industrielles.

- Mise en place de la collecte des déchets toxiques dans les déchetteries de Saint-Genès-Champanelle et de Cournon-d'Auvergne.

- Expérimentation d'une collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).



2006

Intégration d'Aulnat à la régie de collecte.

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur la commune d'Aulnat.

Expérimentation de la collecte des biodéchets sur les communes de Romagnat et Le Cendre.

Simplification des jours et horaires de collecte.



2007

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes d'Aubière, Cébazat, Ceyrat, Durtol et Pérignat-lès-Sarliève.

Mise en place de la collecte des D.E.E.E. dans les déchetteries de Blanzat, Romagnat, Clermont-Ferrand et Cournon-d'Auvergne.

Vote d'un taux de TEOM identique sur toute l'agglomération.

2008

Ouverture de la déchetterie à Pont-du-Château.

Choix du projet de modernisation du CET de Puy Long avec la création d'une unité de tri mécanobiologique.



2009

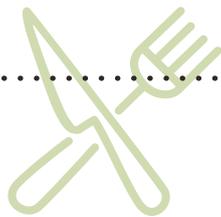
Ouverture d'un nouveau casier au CET de Puy Long.

Mise en place de la collecte des biodéchets sur l'ensemble des zones pavillonnaires de l'agglomération.

2010

Expérimentation de la collecte des biodéchets en habitat collectif.

Mise en place de la collecte des biodéchets dans les cantines et restaurants scolaires.



2011

Développement de la collecte des biodéchets dans les cantines, hôtels, restaurants.

Signature d'un programme de réduction des déchets.

Réhabilitation de la déchetterie de Blanzat.

2012

Passage des «hauts-de-quai» des déchetteries en régie.

Réouverture de la déchetterie de Blanzat.

Lancement de l'extension des consignes de tri.

2013

Intégration des pots et barquettes en plastique dans les consignes de tri du bac jaune.

Mise en place de la vidéoprotection dans les 7 déchetteries.



2014

Transfert de la compétence « traitement » au Valtom.

Mise en place du Pass Déchetterie.

Participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

2015

Candidature de Clermont Communauté retenue dans le cadre du Plan de Relance national d'Éco-emballages (développement de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical, densification des points d'apport volontaire pour le verre)

Déchetterie de Romagnat - Réhabilitation des locaux des gardiens

Déchetterie des Gravanches - Réalisation d'un local D.E.E.E.



2016

Mise en place de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical.

Densification des points d'apport volontaires pour le verre.

2017

Rassemblement de la Direction gestion des déchets en un lieu unique.

Réhabilitation de la déchetterie de Cournon-Lempdes.

Candidature de Clermont Auvergne Métropole sur un CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire) auprès de l'Ademe.



2018

Mise aux normes des déchetteries de Blanzat, Pont-du-Château et Gravanches (Clermont-Ferrand), réhabilitation/construction de la déchetterie de Cournon-Lempdes.

Signature d'un CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire) avec le Valtom.

Meilleure intégration des points de collecte dans le paysage urbain : bacs enterrés dans le cadre du plan propreté, mutualisation des points de collecte.

Réorganisation des tournées de collectes de la zone en régie et intégration de Pérignat-lès-Sarliève à ce secteur.

2019

Poursuite du plan de déploiement de modes de collecte permettant une meilleure intégration urbaine des activités de collecte : conteneurs enterrés dans le cadre du plan propreté, mutualisation des points de collecte

Poursuite du plan de modernisation et de sécurisation des déchetteries (lancement de l'étude de réhabilitation/construction des déchetteries situées à Gerzat et à Saint-Genès-Champanelle)

Participation au Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) piloté par le VALTOM pour le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire

Candidature au projet d'Extension des Consignes de tri lancé par Citéo.



2020

Crise sanitaire ayant nécessité des adaptations : protocole sanitaire, développement du télétravail, fermeture/adaptation des déchetteries, réorganisation des tournées de collecte (mono-ripage)



+
**clermont
auvergne
métropole**

+
transition
⚡ **énergétique
et écologique**

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS
64/66 avenue de l'union Soviétique
BP 231, 63 007 Clermont-Ferrand Cedex
dechets@clermontmetropole.eu - 04 63 669 669